

220C2465
FR0012938884-FS0760

15 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2020, la société River and Mercantile Asset Management LLP¹ (30 Coleman Street, EC2R 5AL Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juillet 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 30 167 894 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote soit 4,81% du capital et 4,69% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

¹ Contrôlée par la société River and Mercantile Group. La société River and Mercantile Asset Management LLP a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 627 041 466 actions représentant 643 588 295 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.